

Application de l'article 51bis du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Question orale de G. VAN GOIDSENHOVEN, Conseiller communal, relative à la situation d'abandon de l'avenue du Luizenmolen.

G. VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte suivant :

G. VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst:

« L'avenue du Luizenmolen sépare le Ring de la zone verte de Neerpede. Cette voirie, certes, gérée par la Région est depuis quelques années plongée dans une situation d'abandon. Nous ne pouvons être insensibles à la situation de ces concitoyens plongés dans le noir, faute d'éclairage public fonctionnel. Que dire encore des arbres non élagués, des trottoirs éventrés, des panneaux d'interdiction des poids lourds (qui envahissent régulièrement le quartier) arrachés et jetés au sol, à la vitesse excessive de véhicules, et même de rodéos motorisés 4 à 5 fois par semaine.

Bref, le Collège peut-il me dire sa connaissance de la situation pénible de ce quartier. Comment le Collège est-il intervenu afin d'apporter réponse à cette dégradation de la qualité de vie ou de quelle façon il est intervenu afin de sensibiliser la Région à prendre ses responsabilités afin de mettre un terme à un contexte chaotique ? Disposez-vous d'éléments concrets en vue de répondre aux attentes les plus essentielles des habitants de l'avenue du Luizenmolen ? »

Madame l'Echevine MÜLLER-HÜBSCH donne lecture de la réponse suivante :

Mevrouw de Schepen MÜLLER-HÜBSCH geeft lezing van het volgende antwoord:

« En effet, les vitesses sur l'Avenue du Luizenmolen sont élevées, le carrefour avec la Rue de Neerpede est trop grand pour que les piétons puissent le traverser en toute sécurité. etc.

La route est gérée par la région qui a envoyé au début de cette année des plans à la commune. Il ne s'agit pas d'un projet d'aménagement de façade à façade, mais d'une intervention concernant la sécurité routière entre autres avec des marquages et des panneaux pour améliorer la sécurité routière.

Le carrefour avec la rue de Neerpede par exemple sera visiblement réduit et dessiné plus clairement, de manière qu'il soit clair pour tous les usagers et que la sécurité routière est assurée. Le projet alors a comme objectif de sécuriser les passages des piétons, les traverses cyclistes, et donner un cadre à la nouvelle zone 30.

En plus Bruxelles Mobilité va rénover tout l'éclairage sur l'avenue du Luizenmolen en printemps 2022 . Ces deux projets sont donc liés, d'abord le nouvel éclairage et ensuite les autres adaptations par Bruxelles Mobilité.

Le service est en train d'examiner ces plans et de demander des adaptations si nécessaire. Celles-ci seront présentées au Collège et pourront ensuite être réalisées par Bruxelles Mobilité. »

G. VAN GOIDSENHOVEN espère qu'on verra au printemps un retour à une situation plus vivable pour ce quartier. Le fait de veiller au maintien de la signalisation lui semble plus simple que de renouveler un éclairage. Les riverains méritent de vivre dans un endroit plaisant, ce qui n'est pas le cas actuellement.